

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021

PRÉSENTS : Mmes Christine NÉMOZ, Dominique DESAMY, Estelle BEAUD, Audrey GARNIER, Céline BALME, Patricia MOINE, Isabelle COURTIAL, Eliane BUYAT, MM. Jean BELANTAN, Maurice BELANTAN, André CHABERT, Olivier RAMIREZ, Aimé VUAILLAT, Gérald REVEYRAND, Guillaume ARRU-GALLART, Olivier SALMON, Jean-Marc GUILLET, Gérard CHABOUD-GRILÉ.

Absente : Mme Marie-Aline RYO (excusée) avec pouvoir à M. Maurice BELANTAN.

Secrétaire de séance : Madame Dominique DESAMY.

Correction du compte rendu du 07/12/2020 demandée par M. André CHABERT : paragraphe projet Mairie : rajouter «assistance» à maîtrise d'ouvrage. Approbation du compte-rendu à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR

Des corrections sont à apporter au document qui sera remis en forme avant diffusion.

PARTENARIAT CCB

La Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné propose une convention cadre de coopération entre la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres dans divers domaines (mise à disposition de locaux ou de matériels, de personnels, prestations de service, mutualisations de ressources, etc..). Madame Christine NEMOZ souhaite apporter quelques précisions : cette convention de base permettra par la suite, aux Vice-Présidents de signer des conventions plus précises dans des domaines spécifiques. Accord à l'unanimité des membres présents.

AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS «ANTAI»

Mademoiselle Amandine GOY a été assermentée par le Tribunal pour les fonctions d'ASVP. Elle est habilitée à verbaliser seulement le stationnement. Pour mettre cela en œuvre, il convient de passer une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions «ANTAI» pour l'acquisition du terminal verbalisation LOGIPOL.

Il y a lieu de signer une convention de mise en œuvre du forfait post-stationnement avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions «ANTAI». Celle-ci définit les conditions et modalités selon lesquelles l'ANTAI régit les contraventions aux usagers pour le compte de la commune. Les recettes de contraventions sont perçues par l'Etat et non par la commune. Pour rappel, la commune peut demander des subventions au titre des amendes de police lors de gros travaux d'investissement de voirie.

Investissement du logiciel LOGIPOL avec la Société AGELID : 1 174,80 € TTC et fonctionnement annuel 162 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

ANNULATION DE LOYERS

La municipalité propose une annulation de loyers aux commerçants locataires de la commune (fleuriste, restaurant) fermés pour raisons sanitaires. Le restaurant en a fait la demande.

Fleuriste : 1 mois (425 €)

Restaurant les fines bouches : 2 mois (soit 3 260 €)

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

AVENANT PROMESSE DE VENTE PROJET PROPRIETE EX-COLOMBIN

Un rectificatif doit être fait concernant le Permis de construire modificatif dans d'avenant à la promesse de vente. Il doit être indiqué nouveau permis de construire et non PC modificatif au plus tard le 01/06/2021 pour la réalisation sur le bien de l'opération, sans incidence financière à la charge de la commune envers les équipements existants. Si une incidence financière devait être constatée, elle serait prise en charge par le bénéficiaire pour un montant maximum de 20 000 € TTC. Après discussion, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents pour la modification de l'avenant à la promesse de vente comme indiqué ci-dessus. Il autorise Monsieur le Maire ou M. André CHABERT à signer cet avenant joint à la présente.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DU BOUCHAGE

D'un commun accord avec la commune du Bouchage, la convention de mise à disposition de personnel cesse le 31/12/2020. Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

AFFAISSEMENT VOIRIE PILLARDIN

Une proposition d'achat de terrain (250 m² environ) pour 1000 € a été faite aux conjoints TEILLON, qui l'ont acceptée : les frais annexes seront à la charge de la commune [frais de notaire, de bornage (1 915,20 € TTC) et reconstruction de la clôture existante]. Accord à l'unanimité des membres présents.

CADEAUX AU PERSONNEL

Madame Marianne GREVILLET a eu un bébé en décembre 2020 : un bon d'achat de 100 € lui sera offert.

Monsieur Michel DUCARRE partira en retraite en avril 2021 : un bon d'achat de 300 € lui sera offert aux établissements Dubois à COURTENAY.

Accord à l'unanimité des membres présents.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur Gérald REVEYRAND rappelle que la commune a repris l'activité «garderie périscolaire» depuis le 01/01/2021 : la continuité du service est assurée. Un point début février sera fait avec le personnel. Le protocole sanitaire est respecté.

INFORMATIONS MOUVEMENT DE PERSONNEL

Contrat PEC : M. Laurent RAY aux services techniques, à partir du 01/01/2021 pour dix mois à raison de 28 heures par semaine.

Contrat de non titulaire : Mme Néllie BIARD aux services techniques, à partir du 01/01/2021 à raison de 35 heures par semaine.

Le recrutement d'un agent d'accueil pour le secrétariat est en cours avec OSEZ.

REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES

Mesdames Dominique DESAMY, Estelle BEAUD et Sylvie VALETTE ont reçu une personne du Cabinet NOVATEC qui suit le dossier. Un rapport sera rendu.

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le Maire propose les horaires suivants :

- Lundi : 9 h – 12 h,
- Mardi : 14 h – 18 h,
- Jeudi : 9 h – 12 h,
- Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h -18h,
- Samedi 9 h – 12 h.

Ils seront mis en place ultérieurement, la crise sanitaire ne permettant pas une projection à long terme pour le moment.

Accord à l'unanimité des membres présents.

LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020

Une demande de subvention auprès de l'Académie, dans le cadre du plan Label École Numérique (LEN) a été faite par l'école de Vézeronce-Curtin, elle a été acceptée. A présent il convient de signer la convention de partenariat avec l'Académie. La subvention couvrira 50 % du montant total du projet qui était de 8 004 € : soit 4 002 €. Le montant de la subvention est plafonné à 7 000 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

TABLEAU CCBD

Document joint.

DIVERSES INFORMATIONS

Madame Eliane BUYAT informe le Conseil municipal de l'annulation du repas des anciens prévu le 28 mars 2021 en raison de la crise sanitaire. Il est reporté à une date ultérieure. Un colis, bien apprécié, a été distribué aux personnes âgées qui pouvaient en bénéficier, pour Noël.

Le Centre social de Morestel propose la mise en place «d'un mur d'expression» : les personnes intéressées pourront s'exprimer sur la crise de la COVID notamment. Cela peut aussi se faire virtuellement sur facebook «mémoire des confinements».

Deux panneaux seront installés à cet effet, un à l'école et l'autre vers les WC publics place Clodomir. Monsieur Gérard REVEYRAND attire l'attention sur les dérives possibles : il faudra être vigilants à ce qui sera affiché. Madame Eliane BUYAT s'occupe de la mise en place du dispositif.

TRAVAUX

Les poubelles demandées par le Conseil municipal enfant seront installées à l'école.

L'abribus route de Morestel a été livré, il sera installé prochainement.

Monsieur Aimé VUAILLAT souligne la vitesse excessive aux abords et souhaiterait une limitation de la vitesse à 50 km/h.: cette zone (route départementale) est hors agglomération et, est gérée par le Département.

Les vestiaires du stade devraient s'achever à la mi-février.

Les travaux du WC place Clodomir seront exécutés au premier semestre 2021, le projet du panneau électronique est à l'étude, une réunion de travail aura lieu début février pour en débattre.

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une proposition concernant le secrétariat de séances du Conseil municipal qui pourrait être assuré, à tour de rôle, par chacun des élus. Après avoir entendu une majorité des élus, la proposition n'est pas retenue.